

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

22 - 12 - 1999
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

BUDGETS	5
Budget des Voies et moyens pour l'année budgétaire 2000, Budget général des dépenses publiques (n ^{os} 197, 199 et 198)	
Débat général (Continuation)	5
Secteurs : Affaires étrangères, Commerce extérieur, Coopération internationale et Défense	
<i>Orateurs</i> : Marc Eyskens, Jacques Lefevre, Eric Derycke, Daniel Bacquelaine, Francis Van den Eynde, Stef Goris, Patrick Moriau, Ferdy Willems, Claudine Drion, Marc Van Peel, Josée Lejeune, Dirk Vander Maelen, Guido Tastenhoye, Jean-Pol Henry, Peter Van Houtte, Pieter De Crem, Leen Laenens, Louis Michel , vice-premier ministre, André Flahaut , ministre, Pierre Chevalier , secrétaire d'État et Eddy Boutmans , secrétaire d'État	
Discussion des articles	24
COMMUNICATIONS	24
 ANNEXE	
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	
Propositions – Autorisation d'impression	25
Demandes d'interpellation	25
GOUVERNEMENT	
Conférence internationale du travail – Conventions et recommandations	25
COUR D'ARBITRAGE	
Décision de renvoi	26
PARLEMENT EUROPÉEN	
Résolutions	26

SÉANCE PLÉNIÈRE

MERCREDI 22 DECEMBRE 1999

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENTE :

M. Herman DE CROO

La séance est ouverte à 14 h 33.

BUDGETS

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2000, BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2000

Le **président** : Nous poursuivons le débat général sur :

– le Budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 2000, n^{os} 197/1 à 4 et 199/1.

– le projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000, n^{os} 198/1 à 27.

Nous discutons les secteurs : Affaires étrangères et Commerce extérieur, Coopération internationale et Défense nationale.

M. **Mark Eyskens** (CVP) : La politique étrangère est importante. Les conclusions du Sommet d'Helsinki sont positives en ce qui concerne la mise sur pied d'une défense spécifique à l'Europe occidentale, ce qui n'équivaut pas à la création d'une "armée européenne". La politique de défense demeure par conséquent une matière purement intergouvernementale. Mais il y a un élément moins positif : l'extension de l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale est très restrictive et est subordonnée à l'assentiment de la présidence, qui sera successivement assurée par le Portugal, puis par l'Allemagne. Étant donné que l'élargissement de l'UE est

une évolution nécessaire et inéluctable, et que des initiatives ont été prises en vue de l'adhésion de la Turquie, je voudrais attirer votre attention sur le danger que représente une modification de la procédure décisionnelle lorsqu'on procédera à une pondération des chiffres de la population des différents États membres après l'élargissement. Inopinément, la Pologne et la Turquie pèseront soudain d'un poids énorme dans la balance européenne.

Ne pensez-vous pas qu'il soit indispensable que les pays européens de même tradition – je songe aux pays de l'UEM – élaborent de commun accord une harmonisation des domaines politiques qui donneront lieu à une intégration ? Je plaide donc en faveur d'une grande Europe composée de 30 États membres et dotée d'un noyau dur qui accomplisse le travail de fond et serve d'exemple aux autres pays.

Il importe de redorer notre blason à l'étranger. Sur ce point, nous sommes d'accord avec le ministre. Cependant, le gouvernement entreprend une série de démarches qui terniront encore l'image de notre pays. La divulgation des informations concernant la position stratégique des armes atomiques est une proposition malencontreuse du premier ministre. En fait, cette proposition revient à instaurer une plus grande confidentialité en la matière. Elle a uniquement pour effet d'élargir la confidentialité de 3 à 12 personnes. Le président de la Chambre a déclaré à bon droit que les parlementaires

informés devraient respecter leur engagement de confidentialité, à l'instar de ce qui est prévu en Angleterre. Il est clair que cet engagement pèsera très lourd sur certains individus.

Le secret s'en trouvera encore renforcé. Le "Secrecy Act" instaure une procédure particulièrement lourde en ce qui concerne le respect de la confidentialité. Il apparaît de plus en plus clairement que les élus autorisés à accéder à cette information seront soumis à un "clearing" par l'OTAN. Dans les milieux de l'OTAN, on se demande si cette évolution ne s'explique pas par un certain regain d'intérêt pour la politique étrangère dans notre pays et par la lutte que se livrent les différents partis en vue de renforcer leur popularité sur la scène intérieure. Cette situation est responsable d'une forte détérioration de l'image de marque de notre pays à l'étranger, à laquelle contribue également la création d'une commission d'enquête chargée de faire toute la lumière dans le dossier de l'assassinat de Patrice Lumumba. À nos yeux, cette initiative est prématurée. Nous proposons de charger une commission restreinte d'historiens de tenter d'élucider cet assassinat. L'étude publiée récemment ne s'est pas inspirée de l'ensemble des archives disponibles. Ce n'est que lorsque les conclusions de cette commission restreinte d'historiens auront été rendues publiques que l'on pourra décider de l'opportunité de créer une commission d'enquête.

Par ailleurs, le travail de la commission est condamné à être incomplet. Les circonstances de la mort de Tshombe et de Hammarskjöld sont également restées mystérieuses, ainsi que le sort réservé à des milliers de colons belges.

Il faut alors avoir le courage de faire de la commission "Lumumba" une commission "Congo" et courir le risque d'un dérapage de l'enquête lorsque seront également révélés les mauvais côtés des partisans de Lumumba.

L'attitude du SP et d'Agalev dans le débat sur le non-achat des avions de combat est totalement injustifiable. Les Pays-Bas sont disposés à payer trois fois le prix du ticket d'entrée. Il ne faut par ailleurs pas en faire un dossier communautaire. Vingt firmes flamandes souhaiteraient collaborer à la construction de nouveaux bombardiers rapides. Le démantèlement des F16 est synonyme de démantèlement de notre force aérienne et même de notre armée. S'il le faut, on peut louer des avions de transport. Il n'est pas utile d'investir dans ce type d'appareil. Comment les partis concernés peuvent-ils concilier cette position avec la nécessité d'améliorer l'image de notre pays ?

M. Dirk Van der Maelen (SP) : M. Eyskens plaide pour le remplacement des F16 et en fait un dossier commu-

nautaire. S'agit-il de son point de vue personnel ou de celui du CVP ? Hier, en commission, votre chef de groupe a plaidé pour un report et en a fait un problème communautaire.

M. Fons Borginon (VU-ID) : Je voudrais insister sur le fait que notre force aérienne est déjà à 100% indépendante des programmes informatiques américains. Le problème du remplacement des F16 n'a pas été situé dans la perspective adéquate .

M. Mark Eyskens (CVP) : Je ne me livre à aucun plaidoyer. Il appartient au gouvernement de décider. Il s'est mis dans une position inextricable. Acheter les F16 ou non, cela ne fait plus aucune différence. Notre image a été ternie par les déclarations irréfléchies et les dissensions au sein de la majorité. Le contribuable en fera une fois de plus les frais.

Nous sommes disposés à contribuer à la restauration de l'image de notre pays, mais il faudra nous y aider. *(Applaudissements sur les bancs du CVP)*

M. Jacques Lefevre (PSC) : En lisant la convocation à cette séance, j'ai été frappé de constater qu'on y parlerait des "Affaires étrangères et Commerce extérieur – Coopération internationale – Défense nationale" !

Le président : Nous en avons ainsi décidé ensemble à la conférence des présidents, où vous étiez présent, Monsieur Lefevre.

M. Jacques Lefevre (PSC) : Au lieu de parler d'Affaires étrangères et Commerce extérieur – Coopération internationale – Défense nationale", j'aurais préféré parler de ces quatre départements ensemble, sans en viser deux de façon préférentielle.

Après les effets d'annonce de votre note de politique générale qui promettait monts et merveilles, le résultat n'est pas à la hauteur de nos espérances, malgré quelques éléments significatifs.

Voici comment les médias lisent votre note. Ils l'ont d'ailleurs reçue avant le Parlement. Peut-être ne sera-ce qu'avec le nouveau PSC que changeront vraiment ces pratiques ?

Ainsi, la presse titrait à propos de la politique étrangère : "Le changement dans la continuité". La nouvelle majorité continue la politique de l'ancienne, avec les mêmes conflits entre Affaires étrangères et Coopération au développement !

Tant *La Libre Belgique*, que *La Dernière Heure*, *Le Soir* ou *Le Matin* titraient sur le fait que la nouvelle politique

ne différait en rien de l'antérieure sans trancher les questions délicates ; et que le catalogue d'intentions contenu dans la note ne communiquait qu'à moitié, même au sein de la majorité.

Le Vif du 10 décembre vous voit même dans la position du missionnaire.

Le MCC vous aurait-il converti ? Vous êtes en tout cas rapide car on apprend, dans le même article, que votre note a été accouchée aux forceps.

Cette lecture est assez significative pour qu'un membre de l'opposition n'y ajoute rien.

Si vous étiez toujours le leader de l'opposition, voici sans doute comment vous interpréteriez votre note.

En tant que chef de l'opposition, vous qualifiez volontiers la politique belge d'aseptisée. Je croirais volontiers que vous qualifieriez cette note de confuse, inégale et mal articulée.

Elle est confuse dans sa structuration, parfois géographique et parfois thématique. Elle est inégale : les idées intéressantes comme la ratification de la Convention 182 de l'OIT sont noyées dans les généralités ; on se demande quel est le vrai agenda ; le cas de l'Asie est traité en deux pages, alors qu'il fait l'objet d'une attention particulière sous l'angle du Commerce extérieur ; la Chine n'est présentée que comme pouvant aspirer à un leadership régional, alors qu'elle est bien évidemment une puissance mondiale !

Enfin, elle est mal articulée : elle aurait pu être précédée d'un cadre d'analyse qui détermine les grands enjeux pour la Belgique et qui aide à fixer les objectifs et les stratégies, à identifier les acteurs, à déterminer les instruments et les moyens, budgétaires y compris. Pourquoi, en effet, orientons-nous notre politique vers l'Afrique des Grands Lacs ? Pour des raisons historiques ou morales ou parce que c'est la seule région où nous pouvons prétendre à une certaine puissance ?

Cette note manque étrangement de modernité. Qui croirait à sa lecture que le monde se globalise et a besoin d'une régulation politique et que les institutions internationales ont pris conscience de l'imperfection de leurs instruments ? Où sont abordés les flux migratoires, la question du mal-développement ou de la sécurité internationale ? Les progrès faits, cette décennie, sont importants (Tribunal pénal international ou Conférence de Rio, par exemple), mais insuffisants car la souveraineté des États couvre encore très souvent leurs atteintes aux droits de l'homme.

Les réponses les plus novatrices semblent dater d'une autre époque. Vous parlez de "synergie" – ou est-ce de "cohérence" – entre Commerce extérieur et Coopération au développement, rappelant les pratiques des années 80, qui ont mené aux scandales que l'on sait. Vous vous demandez s'il faut fréquenter les dictateurs. Encore faut-il savoir quoi leur dire ! Quels sont les principes de base que veut défendre le gouvernement ? Nous souhaiterions qu'ils soient le respect des droits de l'homme, la démocratie, la lutte contre le terrorisme et la corruption et non le paternalisme, l'affairisme et le dirigisme.

Je sais que vous êtes sensible à ces questions et qu'en commission, nous aurons l'occasion d'en discuter et de jouer notre rôle d'opposition constructive.

C'est en tant que membre de cette opposition constructive que je ferai ma troisième lecture de cette note.

Comme un des représentants de l'opposition constructive, je voudrais vous applaudir, avec quelques bémols, pour l'axe prioritaire du gouvernement en Afrique centrale.

Mais pourquoi n'y a-t-il aucune estimation des moyens mobilisables ? La politique d'annonce ne peut avoir comme résultat qu'une politique de désillusions lorsqu'on suscite des espoirs démesurés.

Les montants pour la reconstruction du Congo sont bien plus considérables que jadis. Quels sont les moyens que le gouvernement compte mettre à la disposition de sa politique africaine ?

Nous notons que la Belgique s'engage à étudier les possibilités d'un moratoire sur les dettes du Congo, du Rwanda et du Burundi. Or, ces pays sont en guerre. Le gouvernement doit garantir que son partenariat ne financera pas les dettes de guerre.

Ne s'agit-il pas d'examiner la suppression de la dette de ces pays plutôt que d'envisager un moratoire ?

Le concept de partenariat, à l'évidence copié sur les partenariats de l'Union européenne, est séduisant. Je voudrais cependant faire deux remarques. L'approche régionale est un peu étriquée, et il semble malheureusement que le gouvernement belge ne soit pas suivi par ses partenaires européens. Les premiers pas du ministre des Affaires étrangères sur la scène internationale ne nous ont pas convaincus de la reconnaissance du potentiel diplomatique de la Belgique. Au contraire. Pourtant, ce potentiel belge existe bel et bien.

Nous apporterons notre soutien critique mais constructif à la nouvelle politique africaine car nous considérons

qu'il s'agit d'une priorité essentielle de la politique étrangère belge.

Au Congo, la situation humanitaire n'a jamais été aussi préoccupante. La population urbaine, les groupes ruraux vivant à proximité des combats ainsi que les groupes isolés des réseaux commerciaux souffrent d'un problème de pénurie alimentaire aiguë.

L'approvisionnement de Kinshasa et d'autres centres urbains, comme au Katanga, se fait au compte-gouttes. De jeunes enfants se prostituent pour se nourrir.

C'est dans tout le pays que la situation sanitaire s'est dégradée considérablement. Le personnel médical a fui l'insécurité.

Une aide d'urgence est impérative. La conférence humanitaire prévue dans trois mois à Genève, interviendra trop tard pour beaucoup de Congolais. La Belgique et l'Union européenne doivent immédiatement, et largement, augmenter leur contribution à l'aide d'urgence et des couloirs humanitaires doivent être créés.

Il faut s'attaquer aux causes des conflits en Afrique centrale : la prolifération des armes légères et les sources de financement de la guerre (trafics divers), dont la Belgique est une plaque-tournante. Le nouveau PSC propose la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner le commerce licite et illicite des armes à destination de l'Afrique centrale et le rôle éventuel de la Belgique dans celui-ci. Cette commission devra examiner les sources de financement de la guerre en Afrique centrale, notamment le rôle du trafic de diamant, de l'or et d'autres matières précieuses, ainsi que du pétrole, comme sources de revenus pour l'achat d'armes par les parties en conflit. Cette commission d'enquête, à la lumière de ses conclusions, devra examiner les dispositions législatives nationales à adopter pour lutter contre ces trafics et faire des recommandations.

Le renforcement des relations bilatérales de la Belgique représente une excellente initiative. Un réseau de "puissances moyennes" devrait permettre de promouvoir de nouvelles initiatives internationales, par exemple en matière de lutte contre les mines antipersonnel.

Quant à l'Union européenne, le gouvernement a lancé une préparation active de la future présidence belge. Mais quels sont les projets belges, une fois fixés l'agenda de la future CIG et le processus d'élargissement ? Quel est le projet politique pour une Europe élargie ? Quelles sont les limites de cette Europe ? Quelle devrait être son architecture institutionnelle ?

Relever les défis de la mondialisation constitue le quatrième axe prioritaire de la politique étrangère. L'émer-

gence de la société civile internationale a créé l'embryon d'une opinion publique mondiale. Il n'est plus possible de massacrer "behind closed doors" en toute impunité.

Mais le contraste entre ce que devraient être les Nations unies et ce qu'elles sont menace la légitimité de l'institution, basée sur des principes du XIX^{ème} siècle.

Un respect excessif de la notion de souveraineté a permis le meurtre de populations entières par des leaders cruels et non démocratiques. Le Kosovo en fut l'illustration. Le gouvernement souhaite-t-il entamer une réflexion dans le cadre des "lessons learned" du Kosovo et examiner l'émergence d'un devoir d'intervention ?

Les Nations unies et les États-Unis s'affrontent plus souvent qu'ils ne se soutiennent. Le gouvernement a renouvelé son intention de ne pas s'inscrire dans le "prêt à penser" américain. Mais quelles sont vos appréciations sur la régulation politique mondiale, le rôle des Nations unies et le phénomène d'hyperpuissance américain ?

La mondialisation est également humaine. Nous attendons des plans d'action concrets.

J'en arrive à la Coopération au développement. Le budget augmente, et c'est un aspect très positif à souligner. La politique suivie s'inscrit dans la continuité de l'action du gouvernement précédent et dans l'esprit de la loi du 25 mai 1999.

Il reste cependant à clarifier la répartition des rôles au sein du ministère des Affaires étrangères. La synergie entre le Commerce extérieur et la Coopération au développement rappelle furieusement les éléphants blancs, si célèbres, de l'affairisme en Afrique, affairisme pourtant condamné par tous les partis aujourd'hui au pouvoir.

Je voudrais relever le silence troublant de la note de politique étrangère et de politique générale sur la Coopération au développement à propos des ONG. Qu'en est-il de l'intention annoncée par M. Louis Michel de pallier le "déséquilibre confessionnel et linguistique énorme" qui régnerait dans le monde des ONG ?

M. Louis Michel, ministre (*en français*) : Je ne comprends pas que vous soyez opposé à l'instauration d'une situation équitable. De quoi avez-vous donc peur ?

M. Jacques Lefevre (PSC) : Je n'ai peur de rien. Je regrette qu'on ne parle plus de subventions pour les ONG.

M. Louis Michel, ministre (*en français*) : Les ONG seront subventionnées en fonction de la qualité de leur travail.

M. **Jacques Lefevre** (PSC) : Alors : très bien. On peut se féliciter de l'importance accordée au Commerce extérieur. Il faut restaurer l'image de marque de la Belgique, et la tâche est d'envergure. Mais quel était le prix pour avoir un ministre francophone aux Affaires étrangères ? Deux secrétaires d'État flamands ? Renoncer à la défense des intérêts francophones ? Abandonner la parité linguistique à l'OBCE ? Pourquoi le ministre n'annonce-t-il pas clairement qu'il cède d'emblée aux revendications flamandes sur la régionalisation du Commerce extérieur ?

Quant à la Défense nationale, la part réservée aux investissements est loin de la part idéale.

On ne peut que regretter que la Belgique renonce à jouer un rôle de premier plan dans les missions de paix internationales. Qui croirait que l'auteur du rapport Rwanda baserait sa politique de participation à des opérations humanitaires sur des considérations financières qu'il pourfendrait dans son rapport ?

Votre note ne définit pas complètement la politique pour laquelle le Parlement devrait approuver le budget. L'incertitude sur le Plan à moyen terme relatif aux investissements est du même ordre.

En conclusion, Sénèque a dit "il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va". Nous voulons contribuer à savoir où nous allons. Les projets du gouvernement dans les matières qui nous concernent ne nous semblent pas ouvrir clairement la voie du XXIème siècle. Nous pensons qu'il y a beaucoup de nostalgie dans ces projets : nostalgie des années 60, avec la Commission d'enquête sur l'assassinat de M. Lumumba ; nostalgie des années 80, avec les éléphants blancs de la Coopération au développement. La nostalgie est peut-être une manière d'être, mais ce qui nous intéresse avant tout, c'est l'avenir pour nos concitoyens, nos enfants et nos petits-enfants. (*Applaudissements sur les bancs du PSC*)

M. **Eric Derycke** (SP) : Le SP approuvera ce budget, qui correspond bien aux préparations faites en la matière. Je viens d'apprendre que l'opposition au Congo serait toutefois ouverte à la discussion. En ce qui concerne la région des grands lacs, il convient peut-être de prendre en considération une solution faisant intervenir l'OSCE.

Les droits de l'homme ont été à maintes reprises bafoués au cours des dernières années. Les événements au Rwanda et au sud du Kivu ont témoigné de notre impuissance face au génocide. Le professeur Longe, de Paris, écrit dans une étude que les polices sont momentanément menées par les meurtres en

masse. De même, il cite le Caucase et les états centraux de l'ancienne Union soviétique comme exemple.

La Belgique doit absolument s'intéresser à ce problème. Les contacts entre les États-Unis et la Turquie ne sont d'ailleurs pas étrangers à cette évolution. L'OSCE est encore trop souvent considérée par les Russes comme un prolongement de l'OTAN. Seule l'ONU fortifiée pourra mettre de l'ordre dans cette affaire. La Belgique doit également soutenir l'ONU dans cette direction.

En outre, je souhaiterais aborder un deuxième thème, celui de la non-prolifération. Il ne faut certainement pas négliger le débat relatif aux F-16, mais il doit être considéré dans un cadre plus large. L'évolution va très vite.

Force nous est de constater que pratiquement tous les accords de désarmement sont suspendus de telle manière que START V n'a pas été ratifié par la Douma et que d'autres accords n'ont pas été respectés.

Entre temps, les Américains s'activent au développement de projets dénommés Star Wars (guerre des étoiles) et prendront, d'ici quelques mois, des décisions très poussées en matière de production d'armes.

Il existerait également un plan quadriennal qui aurait été approuvé par l'OTAN. Une fois de plus, les Américains ont été plus prompts que les Européens à définir leur stratégie. Ils ont ainsi jeté les bases d'une nouvelle course à l'armement. Il serait extrêmement dangereux de vouloir forcer les Russes et les Chinois à participer à cette course à l'armement.

Si les Américains nous demandent de participer au financement et à la réalisation du réseau TMD, il ne faut pas immédiatement acquiescer. À l'instar de l'Allemagne, nous devons pouvoir présenter d'autres solutions. Nous devons faire en sorte de réduire notre dépendance à l'égard des États-Unis et il faut en même temps que l'Europe reste au niveau des États-Unis en matière de savoir-faire. (*Applaudissements*)

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : Je me réjouis que vous confirmiez notre engagement européen. L'élargissement de l'Europe vers l'Est et le Sud est utile et nécessaire, mais il ne peut se faire au prix d'une dilution. Il faut donc agir en conséquence.

La politique européenne doit se faire en harmonie avec notre appartenance à l'OTAN. Ici, il faut éviter les paradoxes. La spécificité de notre pays doit être affirmée, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits.

C'est qu'à notre estime, la prévention des conflits correspond à la meilleure politique de désarmement. Mais

je rappelle que, dans le passé, des décisions ont fait du tort à l'image de la Belgique ; notamment celle de ne pas livrer d'obus à l'Angleterre durant la guerre du Golfe. C'est la crédibilité de notre pays qui est en jeu dans de telles circonstances.

Par rapport à la Méditerranée, nous devons préparer le Pacte euro-méditerranéen. L'Europe élargie de demain doit renforcer ses liens avec les pays du sud européen, du Maghreb et du Moyen-Orient, pour constituer une force géopolitique qui compte. Nous devons renforcer nos relations bilatérales avec tous les pays du bassin méditerranéen.

Quant à l'Afrique centrale, dont M. Lefèvre a longuement évoqué la situation dramatique, notamment sur le plan sanitaire, la Belgique est en partie responsable d'une relative inertie en matière d'aide au développement et ceci, pendant de nombreuses années. Nous devons relancer l'aide et l'action belges dans cette région sensible.

L'épidémie du sida, à laquelle je suis particulièrement sensible eu égard à ma formation médicale, doit être prise en compte dans notre politique menée en Afrique centrale.

Par l'instauration d'une commission spéciale sur l'assassinat de Patrice Lumumba, il s'agit de faire le point sur une éventuelle responsabilité de notre pays dans cette affaire.

Nous devons, de même, récupérer une certaine crédibilité en contrôlant les allées et venues de génocidaires rwandais dans notre pays. Leur présence dans des entreprises publiques est, à ce titre, inacceptable.

Quant à la restauration de l'image de marque de notre pays, je suis heureux que des budgets aient été prévus pour la promotion de la Belgique à l'étranger et pour la préparation de la présidence belge au Conseil européen.

La note de politique étrangère précise l'action à mener. Au niveau interne, il faut également faire des efforts pour avoir une administration mieux coordonnée et résoudre la question de la sécurité alimentaire. Cela permettra de restaurer notre crédibilité à l'échelle internationale. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

M. Alfons Borginon (VU-ID) : L'organisation des travaux laisse véritablement à désirer. Des réunions de commission avec interpellations se tiennent en même temps que la séance plénière. Certains ministres sont absents. Lundi dernier, le ministre du Budget était absent parce qu'il devait donner cours. Aujourd'hui, le ministre de la Défense n'est pas présent parce qu'il était attendu

ailleurs pour une affaire urgente. De quoi s'agit-il exactement ?

Le président : Le gouvernement a été bien représenté tout au long de la journée. Le ministre de la Défense m'a fait savoir qu'il devait assister à une activité militaire prévue de longue date. Il reviendra parmi nous après 17 heures.

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Je suis très heureux de voir réunis ici le ministre des Affaires étrangères et le secrétaire d'État à la Coopération au développement. Qu'en est-il du protocole concernant les fonds que le secrétaire d'État reçoit du ministre ? Les ministres pourraient-ils enfin répondre à cette question en présence l'un de l'autre ?

L'un des axes principaux de la politique du nouveau gouvernement est l'Afrique. M. Chevalier me reproche de poser des pièges communautaires.

M. Pierre Chevalier, secrétaire d'État (en néerlandais) : C'est effectivement ce que vous faites.

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : À propos de l'Afrique, il existe des dissensions entre le Nord et le Sud de notre pays. Par le fait du hasard, l'ancien ministre des Affaires étrangères était un Flamand, sur lequel les francophones ont souvent tiré à boulets rouges, lui reprochant sa non-politique africaine. Le nouveau ministre francophone a, quant à lui, opéré un retour en arrière : en raison de l'expertise que nous aurions de l'Afrique, celle-ci figurerait à nouveau en tête de nos priorités.

Pourtant, depuis 1959, la Belgique a accumulé les bévues en Afrique. Notre expertise doit donc être relativisée. Chacune de nos interventions en Afrique centrale s'est soldée par un désastre. Les Flamands ont donc raison de se montrer méfiants à l'égard de la politique africaine. Quoi que nous puissions entreprendre, les choses finiront par tourner mal. Je suis surpris de constater qu'Agalev se prête également à ce jeu.

Il nous reste d'ailleurs beaucoup de pain sur la planche sur notre propre continent, en particulier en Europe de l'Est. Depuis 1989, l'Occident adopte une attitude assez hautaine à l'égard des anciens pays communistes. J'ai eu l'occasion d'assister récemment à une conférence réunissant des parlementaires de l'Est et de l'Ouest. J'y ai entendu Laurent Fabius déclarer que les Balkans devaient être "européanisés".

Ce genre de déclaration n'a pas franchement l'heur de plaire aux Européens de l'Est. Apparemment, nombreux sont ceux qui, convaincus de la supériorité de l'Occident, s'érigent souvent en donneur de leçons. Ce n'est

pas en adoptant une telle attitude que l'on prépare la paix.

Les États des Balkans finiront tôt ou tard par nous taxer de colonialisme.

Si nous voulons contribuer à installer un climat de paix en Europe, nous devons commencer par le créer dans notre propre pays. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. Stef Goris (VLD) : Nous soutenons et la note de politique étrangère et le budget y afférent. L'accord de gouvernement ne prévoit pas grand-chose en matière de défense. Le gouvernement a dit qu'il entendait promouvoir une certaine culture du débat dans ce domaine. Il n'a pas tort car la défense nationale a été trop longtemps le pré carré d'un groupe restreint de dirigeants politiques. Point n'est besoin d'attendre pour débattre de l'avenir de notre force aérienne. Devons-nous oui ou non nous engager à acheter le successeur du F-16 ? Je demande depuis toujours qu'un débat soit consacré à l'avenir de notre force aérienne, qui est le pilier le plus coûteux de notre dispositif de défense.

J'ai déjà posé ces questions, il y a deux ans, sans obtenir de réaction du gouvernement de l'époque. Le gouvernement actuel, lui,

accepte de débattre de cette question. En attendant, mes questions concernant le coût de cette opération et ses effets pour l'industrie de la défense demeurent sans réponse. Ce problème a été négligé pendant trop longtemps, ce qui a été lourd de conséquences pour les entreprises flamandes. La politique en matière de sécurité revêt de plus en plus une dimension européenne. À présent, on envisage la création d'une armée européenne, censée être plus efficace. Il est nécessaire de suivre une approche multinationale, a fortiori si nous voulons contribuer à la maîtrise des conflits. En revanche, le nouveau concept de l'OTAN est décevant, précisément parce que la maîtrise des conflits n'y occupe pas une grande place. La Belgique est très présente dans les Balkans et elle y a accompli un travail impeccable. Nos pilotes ont bien travaillé eux aussi, quoiqu'ils n'aient pas disposé du même matériel que leurs alliés.

L'aide aux tiers demeure une pomme de discorde. À ce sujet, les dispositions budgétaires devraient être clarifiées. Il y a 3.000 sous-officiers de trop. Des mesures sociales doivent être prises. Le cadre du personnel doit être rajeuni. Les opérations humanitaires engendrent des problèmes financiers. Il faut pouvoir recourir à d'autres ressources que l'enveloppe de la Défense nationale. Le plan à moyen terme doit être soumis au Parlement pour

avis dans la mesure où il définira les missions des forces armées.

Il convient d'abord de préciser la nature de ces missions. Nos forces armées sont confrontées à de nombreux problèmes : le déséquilibre budgétaire, le vieillissement du personnel et l'usure du matériel. Or, elles doivent nous aider à honorer nos engagements internationaux et à manifester notre solidarité.

Les montants budgétaires sont mentionnés à titre purement indicatif et pourront être adaptés. Sur quels points le ministre entend-il mettre l'accent ? L'armée doit être rationalisée dans un esprit social, comme une entreprise en difficulté. Nous disposons de 43.000 militaires, mais c'est à peine si nous sommes en mesure d'engager 2000 hommes dans le cadre d'opérations de l'OTAN. Il faut restructurer l'armée. Les réformes suivantes s'imposent : spécialisation en fonction des missions ; structures communes à la force terrestre, à la force navale et à la force aérienne ; synergies poussées avec les autres pays membres de l'OTAN et politique commune en matière d'achats et de missions. La vocation de la Défense nationale, c'est la prévention et la préservation de la paix. Je préconise instamment la suppression des tribunaux militaires en temps de paix. Des accords ont été conclus à ce sujet. Quand seront-ils exécutés ? Je demande aussi que le gouvernement accorde la priorité à l'éligibilité des militaires aux élections communales. En la matière, j'attends du gouvernement qu'il prenne des initiatives dès le mois de janvier, vu le large consensus dont fait l'objet cette proposition. Ainsi, nos militaires pourront participer, dès l'année prochaine, aux élections communales. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. Patrick Moriau (PS) : Nous sommes globalement satisfaits de l'approche envisagée par le ministre des Affaires étrangères pour la politique africaine.

Il convient, en effet, de s'attarder sur la situation actuelle de l'Afrique centrale, et plus particulièrement sur la République démocratique du Congo (RDC). Cette situation est préoccupante.

Le bon accomplissement des accords de Lusaka est une nécessité. Il serait souhaitable de proposer une aide par phases successives, en fonction des progrès réalisés par chacun des acteurs de la crise congolaise.

Une assistance conditionnée pourrait être bénéfique à la population et enclencher une dynamique de paix et de développement.

Parmi les aspects positifs des accords de Lusaka, je relève l'exigence du retrait des troupes étrangères, auquel serait lié ce partenariat par paliers avec les diffé-

rents acteurs et le développement du dialogue interne entre toutes les forces vives de la RDC.

Il semble que les pays voisins aient participé militairement à la crise congolaise pour des raisons économiques, mais aussi, et surtout, pour des raisons de politique intérieure. Le retour à la stabilité de ces pays est donc primordiale pour la paix dans la région. Il faut promouvoir une conférence pour la paix et le développement de l'Afrique centrale et de l'est, sous le parrainage de l'ONU ou de l'OUA ; ce dialogue devrait être soutenu par une aide économique des pays industrialisés.

De même, nous voulons être attentifs à nos relations avec les pays du bassin méditerranéen, en particulier ceux du Maghreb.

Par rapport au Moyen-Orient, la Belgique doit rester vigilante afin que toute convention ou tout accord bilatéral ou multilatéral avec Israël soit exécuté de bonne foi. Il est important de soutenir le processus de paix israélo-palestinien.

Par rapport à l'embargo contre l'Irak, la Belgique doit suivre une politique humaniste. Dans les pays du Maghreb, elle doit soutenir toutes les forces vives qui militent pour l'avènement des réformes politiques et sociales. Et elle doit réaffirmer son soutien de développement de la démocratie en Tunisie.

Quant au processus démocratique entamé au Maroc, nous ne pouvons qu'en être satisfaits. Gageons que la question du Sahara occidental puisse enfin être réglée de manière consensuelle.

Par rapport à l'Algérie, la Belgique doit poursuivre ses condamnations du terrorisme et des violations des droits de l'homme, tout en continuant à oeuvrer pour la réconciliation nationale et pour l'émergence d'un véritable processus de démocratisation.

Il convient, pour un petit pays comme le nôtre, de jouer un rôle important dans la région, en répondant aux désirs de collaboration privilégiée de nos partenaires.

Le parti socialiste reconnaît aux États le droit de se défendre contre le terrorisme, mais il ne peut accepter les méthodes utilisées par l'armée russe en Tchétchénie. C'est pourquoi il soutient le gouvernement belge désireux d'envisager une position ferme à l'égard de la Russie, afin que celle-ci tente de régler la crise tchétchène par la voie politique, conformément aux recommandations internationales.

Enfin, en ce qui concerne le domaine global des Affaires étrangères, nous pensons qu'il faut réhabiliter l'intérêt de celles-ci aux yeux des citoyens, surtout des plus

jeunes, a fortiori à l'heure de la mondialisation et à la veille de notre présidence européenne.

À ce titre, je rappelle les travaux sur le label social. Nous souhaitons remettre en oeuvre cette proposition avec les ministres Vande Lanotte et Demotte.

Le chapitre consacré à la Coopération au développement est intéressant, mais il ne s'agit que d'une note générale que nous aspirons voir complétée par un programme plus détaillé. Nous regrettons qu'aucune allusion à la coopération décentralisée entre les communes n'y soit faite. Cette coopération est une forme de partenariat qui permet de mieux tenir compte des réactions locales, de mieux sensibiliser l'opinion publique occidentale et d'aborder une multitude de domaines, de l'éducation au développement coopératif. Les expériences existantes restent à l'échelle communale et se font sur fonds propres. Il conviendrait de garantir ce type de partenariat par des dispositions légales et, au besoin, de l'imposer par les accords bilatéraux.

La notion de jumelage démocratique est un instrument à développer.

La volonté du gouvernement d'oeuvrer à une politique des droits de l'homme cohérente et réaliste est réjouissante, mais il faut veiller à ne pas oublier nous-mêmes notre passé colonial ! De plus, la notion de droits de l'homme évolue avec l'Histoire. Il n'est pas question d'accepter l'intolérable, mais on ne peut se cacher qu'un certain "occidentalo-centrisme" masque des politiques à géométrie variable basées sur le laissez-faire au nom de grands principes.

En matière de Commerce extérieur, le ministre semble vouloir faciliter l'accès des PME aux instruments publics de financement des exportations, simplifier les procédures de ces dernières et réexaminer certains critères d'octroi de ces financements. Le PS ne veut pas voir le rôle de l'État réduit à celui d'un bailleur de fonds, dépourvu de contrôle sur la destination de ces fonds.

Nous souhaitons être informés sur les nouvelles négociations que les membres de l'OMC tiendront à Genève à partir de janvier sur l'agriculture et les services. Ces négociations, qui seraient moins médiatisées que la Conférence avortée de Seattle, ne doivent pas être l'occasion de renoncer à nos valeurs.

Enfin, je me réjouis de l'esprit de collaboration entre le gouvernement et le Parlement dans des matières ô combien importantes et de l'esprit humaniste dans lequel nous entendons tous oeuvrer, en tant que représentants des partis démocratiques. *(Applaudissements sur les bancs du PS)*

M. **Ferdij Willems** (VU-ID) : Je souhaite mener une opposition constructive. Je déplore le taux d'absentéisme. Souvent même, le quorum n'est pas atteint. C'est ainsi que le vote sur une motion du Vlaams Blok a déjà dû être reporté à trois reprises parce que le quorum n'était pas atteint. Ce n'est pas normal.

Après des syndicats militaires, le ministre a la réputation d'être quelqu'un d'ouvert. Cette réputation n'est pas justifiée. Si des informations sont communiquées à propos de Kleine Brogel, il faut d'abord préciser les choses en ce qui concerne les obligations en matière de secret.

Les partis de la majorité se montrent extrêmement négatifs en ce qui concerne la politique nucléaire de l'OTAN. Le nouveau concept stratégique de l'OTAN doit faire l'objet d'un débat au Parlement. Nous sommes des pacifistes convaincus. Notre planète n'a jamais été aussi menacée. Il faut mettre un terme à la folie de la course à l'armement. Nous ne croyons pas à la dissuasion, mais nous pouvons comprendre d'autres points de vue.

Déjà dans le cadre du débat d'investiture, nous nous sommes opposés à l'augmentation du budget pour la défense. Javier Solana réclame une augmentation de 3%. Nous sommes contre. Prévenir vaut toujours mieux que guérir. Le professeur Kim affirme qu'aucune intervention militaire n'a mené à une paix durable.

Quoiqu'on en dise, nous ne voulons pas communautariser le débat. Nous nous opposons de la même manière aux lobbies flamand et wallon des armes. Je constate toutefois que le mouvement pacifiste est davantage présent en Flandre.

Nous attendons également la note du ministre sur les rapports linguistiques à l'armée.

Il n'est pas question dans le budget de concertation au niveau européen. Le niveau européen est pourtant très important. Nous ne savons pas quelle sera la spécialisation de la Belgique au sein de l'Europe.

Jusqu'à présent, les interventions belges ont toujours été sélectives. Pourquoi n'intervenons-nous pas dans d'autres pays ? Les droits de l'homme sont également bafoués en Tchétchénie, en Turquie, en Israël, etc.

La politique de Défense nationale pêche par manque de transparence. Les compétences de plusieurs départements se chevauchent. Il n'est nullement question d'un concept global du rôle de l'armée. L'attitude adoptée par le ministre à l'égard des Kurdes et de Lumumba emporte notre adhésion. Nous avons un préjugé favorable à l'égard de la politique africaine du ministre. Un petit pays comme le nôtre ne doit prendre en charge

qu'un nombre limité de tâches. Dans le cadre de notre politique africaine, les intérêts de la Belgique ne peuvent cependant primer l'intérêt général. Le ministre a également prouvé qu'il n'entendait nullement être le valet des États-Unis, ce qui nous réjouit.

Je regrette que nous n'ayons pas encore reçu la note sur la politique africaine.

Des accords concrets avec la Coopération au développement n'ont toujours pas été conclus. Voilà qui risque d'entraver le bon fonctionnement de ce département. Au sein de l'OTAN, les États-Unis, qui y ont la prépondérance, imposent leurs exigences.

L'Occident a commis bon nombre de gaffes à l'égard de la Russie. Dans le cadre de la définition de sa politique, le ministre doit tenir compte des sensibilités spécifiquement russes.

M. Chevalier a entendu tous les groupes à l'occasion du débat sur le commerce mondial. Nous apprécions les efforts qu'il a fournis à propos de l'OMC. Dans le dossier relatif au commerce des armes, nous espérons voir se produire une rupture de tendance.

À ce jour, nous n'avons entendu que des propos positifs dans la bouche du secrétaire d'État à la Coopération au développement. Ainsi, dans une interview, il a déclaré qu'il n'entendait plus défendre les intérêts des entreprises belges mais ceux des pays en voie de développement. Nous pouvons également nous rallier à ses idées à propos de la culture, qui constituent un volet important du fonctionnement de la Coopération au développement. Enfin, nous nous réjouissons de l'attention particulière qu'il entend consacrer au sida.

La réalisation de la norme de 0,7 % demeure cependant un point faible. L'amorce d'initiative en ce sens est loin d'être suffisante. (*Applaudissements sur de nombreux bancs*)

Mme **Claudine Drion** (Écolo-Agalev) : Par rapport à l'Union européenne, notre groupe estime nécessaire d'appuyer la suggestion – faite au Sommet d'Helsinki – de scinder les traités en deux : le Traité proprement dit, soumis au vote à l'unanimité, et les textes à adopter à la majorité qualifiée. Nous suivons les initiatives de la Belgique en faveur de cette réforme institutionnelle qu'il convient de réaliser, avant l'entrée des nouveaux pays membres au sein de l'Union.

Nous souhaitons, dans le cadre de la préparation de la présidence belge, que le gouvernement mette sur pied des conférences citoyennes, afin que tous s'intéressent à ce domaine et comprennent une Europe parfois un peu lointaine.

Je me réjouis qu'une diplomatie nouvelle se mette en place et que des initiatives soient prévues, pour début 2000, à l'égard de l'Afrique centrale. Je me réjouis également qu'une part importante du budget soit consacrée à l'Afrique. Je m'interroge toutefois sur la mise en place d'écoles belges, qui ne me paraît guère réaliste.

Par rapport à l'Amérique latine, la note ne présente quasiment que des accents commerciaux. Pourtant, un pôle géostratégique regroupant l'Europe et l'Amérique latine pourrait faire pendant au pouvoir nord-américain.

Beaucoup de pays attendent de l'Europe qu'elle propose un modèle alternatif au modèle américain.

Il faudrait encore réfléchir à la note sur l'Amérique latine pour affiner nos relations avec ces pays.

La ratification des différentes conventions internationales devrait s'accélérer. "Amnesty International" l'a encore souligné dans son rapport.

En ce qui concerne l'OMC, la Belgique devrait reprendre l'initiative européenne afin d'élargir le champ des prochaines négociations au-delà de l'agriculture et des services, en accord avec les pays du Sud.

Quant au budget de la Coopération au développement, son augmentation significative est réjouissante.

L'opinion publique s'en réjouit également. Les ONG représentent, dans le budget, 3,049 milliards ; cela augure d'un modèle où les populations du Sud sont prises en compte en tant qu'acteurs du développement.

Je me réjouis que deux budgets séparés soient présentés, ce qui correspond bien à la notion d'aide publique au développement.

Je suis très satisfaite de cet état de choses. De nombreux points déterminants pour le développement équitable sont présentés dans la note de politique générale du secrétaire d'État.

Le budget prévoit encore 312 millions attribués au Global Environment Fund. Ce poste réalise un engagement de la Belgique datant de la Conférence de Rio. Il faut poursuivre dans cette voie.

Je note encore l'augmentation des moyens affectés au règlement du grave problème de la dette des pays les plus pauvres.

Nous attendons avec intérêt la note sur le contenu de la politique internationale que compte mener le secrétaire d'État. (*Applaudissements sur les bancs d'Écolo-Agalev*)

M. Marc Van Peel (CVP) : Le remplacement des appareils F-16 nous place face à un problème de profilage. Alors que le SP veut jouer la carte du pacifisme, le VLD et le PRL sont plutôt favorables à l'industrie militaire.

M. Louis Michel, ministre (*en néerlandais*) : Nous n'avons encore rien dit !

M. Marc Van Peel (CVP) : C'est que d'autres ont donc parlé en votre nom. Selon le premier ministre, nous devons attendre de connaître la nature des tâches que nous aurons à remplir au sein de l'Europe et de l'OTAN. Il faut ouvrir un débat en la matière. C'est également le point de vue du CVP. Il faudra une discussion sur ce point. Hier, toutefois, le débat s'est déroulé sur les bancs de la majorité, laissant clairement entrevoir une opposition entre le SP et le VLD. Néanmoins, le SP comme le VLD souhaitaient conclure un accord en la matière.

La politique de défense intérieure prend une tournure étrange. Le premier ministre m'a contacté, conformément à ce qui avait été convenu, pour me fournir des informations à propos de Kleine Brogel. Je désire savoir si tous les partis politiques au sein de ce Parlement seront informés de la même manière. Dans la négative, moi seul, je ne pourrais plus participer encore aux débats. Mais si le premier ministre informe tous les membres de la Chambre, il rend par la même tout débat impossible. Il faut ou savoir et se taire ou ne pas savoir et débattre d'un sujet que l'on ne connaît pas. Je désirerais savoir qui a été informé et quand il l'a été.

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Je trouve formidable que le premier ministre ait déjà pris contact avec vous. Nous aussi, nous nous demandons si un débat plus large ne serait pas hypothéqué dès lors que l'on confierait davantage d'informations à quelques membres de cette Chambre, auxquels on imposerait, par là même, un devoir de confidentialité. Car nous, nous sommes plutôt partisans d'un débat véritable.

M. Dirk Van der Maelen (SP) : Le CVP est sur la même longueur d'onde que le premier ministre en ce qui concerne les F-16. Mais il me semble que M. De Crem a défendu un autre point de vue. Il faut que nous sachions quel sort nous voulons réserver à notre armée avant d'envisager l'achat du successeur du F-16. Le CVP est également sur la même longueur d'onde que le SP pour ce qui est des informations relatives à la présence des armes nucléaires à Kleine Brogel. Nous préférons un large débat à l'obligation de confidentialité.

M. Alfons Borginon (VU-ID) : La notion de "*clearance*" a fait son apparition subitement, mais sa signification n'est

pas très claire. L'OTAN contrôle les ministres détenant des secrets militaires ? Et les parlementaires aussi ? Il me paraît illogique que l'OTAN décide quels parlementaires seront les dépositaires de certaines informations et lesquels ne le seront pas. Ou bien ce pouvoir de l'OTAN ne concerne-t-il que les ministres ? Quoi qu'il en soit, il serait inadmissible que l'OTAN décide qui peut ou non détenir certains secrets.

M. **Louis Michel**, ministre (*en français*) : Je voudrais qu'il n'y ait pas de malentendu quant aux déclarations du premier ministre. Pour octroyer la "clearance" – l'autorisation d'être informé –, des conditions doivent être remplies. Notamment, un certain nombre de vérifications doivent être faites par l'autorité de sécurité. Même un ministre est amené à se soumettre à une telle enquête.

Un engagement de confidentialité est une autre condition d'obtention de cette "clearance". S'il n'est pas respecté, cela peut entraîner des sanctions. Mais ce n'est pas l'OTAN qui prend ces mesures, c'est l'autorité en question. Ce n'est donc qu'à la condition de la confidentialité qu'on obtient la "clearance" ; la confidentialité est supposée.

Le gouvernement respectera ses engagements envers le Parlement, mais je rappelle la nécessité de respecter les termes de cette "clearance".

Le **président** : La commission du Règlement est en train d'examiner les tenants et les aboutissants du système de "clearance".

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Pieter De Crem et moi-même sommes du même avis. Le problème, c'est qu'hier en commission, le VLD a présenté les choses différemment qu'il ne le fait aujourd'hui en séance plénière. Je souscris à la thèse du vice-premier ministre concernant Kleine Brogel. Nous, nous ne souhaitons pas partager ces secrets militaires. C'est le premier ministre qui a eu cette idée. Il oublie que ceux qui sont informés sont, du même coup, bâillonnés. Nous prôtons un débat plus large et des accords clairs. Ce qui me paraît important, c'est que l'on s'emploie à compléter les cadres de la CTB et de la DGCI. Je déplore que cette décision ait son origine dans un différend entre le ministre des Affaires étrangères et le secrétaire d'État à la Coopération au développement.

M. **Eddy Boutmans**, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : La loi relative à la CTB prévoit que la Chambre n'a pas voix au chapitre en ce qui concerne les effectifs du personnel. Or, c'est le CVP qui a réalisé la réforme qui constitue le fondement de cette loi. Agalev, lui, n'a pas adopté ce projet de loi.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Ces cadres incomplets sont un problème. Aucun progrès n'a été réalisé dans ce domaine. Je préconise de mettre un terme à la "guerre des tranchées", pour employer l'expression de M. De Belder. (*Applaudissements sur les bancs du CVP*)

Mme **Josée Lejeune** (PRL FDF MCC) : Nous tenons à souligner que c'est seulement la deuxième fois, depuis 1993, qu'il y a une augmentation du budget de la Défense nationale.

Notre fédération a toujours estimé que la Défense devait disposer d'une dotation de base de 100 milliards indexés ainsi que de moyens pour assurer le renouvellement des matériels et favoriser le dégagement du personnel excédentaire.

La note présentée par le ministre de la Défense respecte l'estimation que notre fédération avait réalisée avant le 13 juin.

Nous constatons avec satisfaction que des efforts considérables seront fournis dans le but d'accroître notre Coopération internationale, de concert avec le ministre des Affaires étrangères. Une collaboration accrue entre les départements ministériels est essentielle.

Notre fédération ne peut que souscrire à une plus grande intégration européenne en matière de défense et de sécurité, même si cela a un coût. La Belgique doit rester un maillon important au sein de l'OTAN.

Les dépenses prévues dans le cadre de l'intégration européenne n'affectent ni le maintien ni la modernisation de notre armée nationale.

L'ouverture des forces armées vers la société civile, via des prestations de type humanitaire, n'a pas non plus été oubliée.

Nous souscrivons pleinement à la mise sur pied d'une évaluation des missions auxquelles a participé l'armée.

Les forces armées sont placées, d'une façon générale, dans une optique de collaboration et d'efficacité accrue et, surtout, le gouvernement y inclut un volet social souvent oublié jusqu'à présent.

Par ailleurs, il serait impensable de ne pas aborder la question de la qualité et donc du remplacement du matériel militaire. C'est avec une grande satisfaction que nous constatons le changement de ton et d'optique de l'actuel gouvernement, dans un domaine où nous déplorons l'absence de politique à long terme au cours des législatures précédentes.

La plupart des matériels arriveront à bout de course dans les cinq ans à venir, il est donc nécessaire d'entreprendre une réflexion globale sur leur remplacement. Nous encourageons donc le ministre dans cette voie, d'autant plus que le niveau belge d'investissements dans ce secteur a fait l'objet de remarques de l'OTAN, car nous ne pouvons donner une image perpétuellement négative de notre pays.

Enfin, envoyer en mission dans des zones hostiles des militaires non pourvus d'un équipement sécurisant et de qualité présente des dangers potentiels.

Le gouvernement est capable de dégager les marges adéquates pour faire face aux défis à venir en la matière et nous le soutiendrons activement dans sa recherche de solutions concrètes. *(Applaudissements sur les bancs du PRL FDF MCC)*

Le **président** ; Je félicite Mme Lejeune, dont c'était le "maiden speech". *(Applaudissements sur tous les bancs)*

M. **Dirk Van der Maelen** (SP) : Le SP se réjouit de ce qu'un effort budgétaire de 800 millions de francs a été consenti pour l'allègement de la dette des pays du Tiers monde. La dette totale de ces pays envers la Belgique s'élève à 9,4 milliards de francs. Le gouvernement souhaite remettre cette dette dans un délai de quarante ans. Ne serait-il pas possible de raccourcir ce délai, du moins pour certains pays particulièrement pauvres ?

Une décision a maintenant été prise en ce qui concerne l'intégration de la Coopération au développement dans les départements des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. Le SP est partisan d'une politique intégrée vis-à-vis du Tiers monde. Cette intégration renforcera l'efficacité de la coopération. Il faut éviter l'éparpillement du savoir-faire présent dans les différents départements, tout en garantissant le maintien d'un "coupe-feu".

J'appelle les ministres compétents à concrétiser rapidement les structures au sein de la Coopération au développement. Il faut ratifier les décisions nécessaires. Le personnel a besoin d'être fixé. À mon estime, la direction des nouvelles structures de l'organe de gestion intégré doit être confiée à un fonctionnaire expérimenté, parfaitement au courant de la matière. *(Applaudissements de la majorité)*

M. **Marc Van Peel** (CVP) : J'ai le sentiment que le vice-premier ministre réagit à l'idée d'un fonctionnaire dirigeant.

M. **Louis Michel**, ministre *(en français)* : Les arrêtés d'affectation seront signés dans les prochains jours.

M. **Dirk Van der Maelen** (SP) : Je tiens à remercier le ministre. C'est une bonne décision.

M. **Guido Tastenhoye** (VL.BLOK) : La Turquie a été acceptée en tant que candidate à l'adhésion à l'UE, lors du sommet d'Helsinki. En outre, des négociations ont déjà été entamées en vue de l'occupation des candidatures de dix pays d'Europe de l'Est, ainsi que de Chypre et de Malte. A-t-on déjà oublié les leçons de l'histoire ? Les conséquences négatives de la très longue occupation turque se font encore sentir actuellement en Europe, plus précisément dans les Balkans et au Kosovo. Voilà à présent qu'on offre l'Europe sur un plateau d'argent à la Turquie. Pendant des années, la majorité de politiciens européens ont mis leur veto à l'adhésion de la Turquie. La Turquie jouit, en effet, d'une réputation exécrationnelle en matière de non-respect des droits de l'homme.

Dois-je rappeler le génocide arménien de 1915, ainsi que la répression sanguinaire dont a été victime la population kurde. De même, l'État policier turc se montre impitoyable envers ses propres citoyens turcs et se livre à des massacres à grande échelle. Les rapports d'amnesty International en disent long à ce sujet. De surcroît, la Turquie occupe une partie du territoire chypriote depuis plus de 20 ans déjà.

Près de 97 % du territoire turc se situent en Asie. Les gouvernants européens ont toutefois décidé d'accorder à la Turquie le statut de candidat à l'adhésion à l'UE. Chypre est la grande victime de cette erreur européenne. Ce n'est pas ainsi que l'on pourra résoudre le problème de cette île.

Interrogé à propos des multiples volte-face du VLD, le premier ministre Verhofstadt a déclaré que les Turcs avaient une vocation européenne et que nous ne pouvions les laisser dériver vers l'intégrisme musulman.

Pourquoi n'élargissons-nous pas l'Europe au Pakistan et à l'Afghanistan ? La véritable raison de l'adhésion de la Turquie est que les États-Unis ont formulé des exigences en ce sens. Les Turcs obtiendront prochainement un laissez-passer pour l'Europe. De surcroît, après trois ans, ils pourront obtenir la nationalité belge. L'Europe sera envahie par les Turcs et s'en trouvera déstabilisée. Seul le Vlaams Blok a combattu cette adhésion, mais la majorité poursuit imperturbablement sa politique en faveur d'une société multiculturelle. Ce n'est pas "notre peuple d'abord", comme nous le demandons, mais "notre peuple en dernier".

M. **Lode Vanoost** (Agalev-Écolo) : La proposition de résolution de M. Tastenhoye a été repoussée, parce qu'il s'agissait d'un texte raciste constituant un camouflet à l'égard du peuple turc et de sa culture.

M. Guido Tastenhoye (VL. BLOK) : Vous dites n'importe quoi ! En tant que démocrate et nationaliste populaire, je défends le droit à l'autodétermination de tous les peuples, partout dans le monde.

Le Vlaams Blok ne manquera pas de faire savoir que, grâce au VLD, les Turcs envahiront bientôt l'Europe.

Sans doute l'Union européenne ne survivra-t-elle pas à la candidature de la Turquie. Les différences qui nous opposent au peuple turc sont trop grandes, sur le plan économique également.

Les pays d'Europe de l'Est ne seront autorisés à adhérer à l'Europe que lorsqu'ils auront atteint le niveau économique du pays le moins riche de l'Union. Ce n'est qu'en imposant ce type de conditions que nous maîtriserons le flux de demandeurs d'asile provenant de l'Europe de l'Est. Les mouvements d'immigration illégale qu'entraîneront le laxisme de la nouvelle législation en matière de nationalité et de naturalisation et l'adhésion de la Turquie à l'Europe ne constituent que l'annonce de la rupture imminente des dernières barrières qui nous protégeaient encore. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

M. Jean-Pol Henry (PS) : Il ne faut pas renier, parce que nous avons une nouvelle majorité, la politique de la Défense nationale menée par le gouvernement précédent, même si des accents nouveaux sont apportés aujourd'hui sur le plan budgétaire et sur le plan européen.

Je remercie le ministre pour sa volonté de dialogue et d'ouverture et pour celle d'inscrire la Défense nationale dans le contexte de la nation.

Le budget de la Défense augmente pour la deuxième fois, depuis 1993, et atteindra 101.020 millions, ce dont nous nous réjouissons. Les forces armées disposeront donc de moyens supplémentaires pour définir leur dimension nationale et internationale. Je me réjouis du caractère démocratique de l'institution : le ministre a entamé un tour de consultations, en vue de consacrer l'ouverture de la Défense sur la société civile et de raffermir le lien Armée-Nation.

Notre politique de défense et de sécurité se définit de plus en plus au niveau européen ; la dimension, de plus en plus multinationale, des tâches confiées à notre armée, doit nous inciter à être pionniers dans l'élaboration d'une véritable politique européenne de défense.

Dans cette optique, il est souhaitable de tendre à une intégration progressive des forces armées en harmonisant les moyens et/ou les commandements.

Ainsi, sur le plan européen, on retiendra surtout la notion d'organisation d'une force d'intervention rapide. Il convient de rester attentif à l'organisation du travail européen en cette matière, au regard de l'échéance de 2002, avec la présidence belge.

L'accord sur la politique européenne de défense et de sécurité est évidemment très positif.

Il est temps de pallier le déficit européen en ce domaine. L'Europe doit se munir des instruments adaptés pour faire face aux défis et risques futurs, tels l'instabilité, les dangers de surpopulation aux frontières,...

Il faudra veiller à ce que l'identité européenne de défense et de sécurité ne vienne pas compromettre le nouveau concept stratégique de l'OTAN.

Un lien transatlantique solide assure notre sécurité et nous défend contre les dangers de la renationalisation des efforts de défense.

On peut aussi se féliciter de l'aspect relatif à la gestion et à la prévention des conflits. Il est tout à fait essentiel que l'Europe affirme clairement sa volonté de donner une nette priorité à la prévention des conflits. C'est pourquoi nous sommes particulièrement satisfaits de certaines dispositions prises à Helsinki, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un mécanisme pour la gestion non militaire des crises, afin de coordonner et d'utiliser plus efficacement les moyens et ressources civils, parallèlement aux moyens et ressources militaires, dont disposent l'Union et les États membres.

Enfin, nous souhaitons une continuité et un approfondissement de tout débat constructif sur le désarmement nucléaire. La Belgique doit s'employer à étendre son implication dans le processus de dénucléarisation. Il est nécessaire qu'un certain nombre de pays de l'OTAN donne un signal net et énergique vis-à-vis des puissances nucléaires. Tout doit être mis en oeuvre pour qu'un tel désarmement soit effectif, à condition qu'il se fasse en dehors de toute anarchie, à la suite de négociations et d'accords établis dans un cadre multilatéral.

L'émergence d'une défense européenne va conduire à une plus grande intégration, mais ce n'est qu'à long terme que cela aboutira à des économies et à une armée plus efficace et opérationnelle, au niveau européen. Mais il ne faut ni empressement ni optimisme exagérés.

Un petit pays ne peut déterminer seul quel serait le rôle des forces armées.

Il convient d'abord de tenir compte de nos obligations internationales et de celles vis-à-vis de l'OTAN.

Il nous appartient de définir, en partenariat avec les autres pays européens, les objectifs et moyens de la défense européenne.

Certains oublient le vote quasi unanime émis à l'issue du débat sur les forces armées. Ils souhaiteraient tirer jusqu'à l'ivresse les dividendes de la paix, confinant l'armée belge aux missions humanitaires et à la Coopération au développement, ou encore aux transports de troupes.

M. Vanoost relevait à juste titre que, dans les années 70 et 80, personne ne croyait à la chute du mur de Berlin et à l'effondrement du communisme. Mais personne, non plus, dans les années 30, n'avait cru à la survenance des terribles événements de la seconde guerre mondiale. À l'époque, l'on tenait les mêmes discours que M. Vanoost dans les partis de gauche.

Notre position est la suivante : le citoyen a droit à la sécurité sur le plan intérieur et extérieur. Nous ne pouvons, seuls, assurer notre défense. La défense est un service public. L'OTAN a apporté 50 ans de paix. Nous accueillons le Shape et le secrétariat général de l'OTAN. Si nous avons tiré des bénéfices de la présence de l'OTAN, il nous faut aussi honorer nos obligations politiques et militaires à son égard. Je vais revenir sur le remplacement des F16 évoqué hier et sur ce que j'ai lu dans la presse sur ce débat. Y aurait-il des francophones bellicistes et des Flamands pacifistes ? Des socialistes et des verts moins pacifistes en France et en Allemagne qu'en Belgique ? En cette matière, tous les partis démocratiques souhaitent la paix, mais il faut les moyens de la construire et de la préserver. Je veux rappeler à certains collègues que la décision de participer au programme JSF avait déjà été prise sous le gouvernement précédent. Rien n'a changé depuis. M. Poncelet me l'a confirmé.

M. **Lode Vanoost** (Agalev-Écolo) : Si le gouvernement précédent a pris la décision, en a-t-il informé le Parlement ?

M. **Jean-Pol Henry** (PS) : Je ne peux répondre pour l'ancien gouvernement et je peux admettre que le nouveau gouvernement puisse changer d'avis, mais c'est bien l'ancien gouvernement qui a pris la décision de principe.

Le **président** : Je vois sur ces bancs M. Flahaut qui a participé aux deux gouvernements.

M. **André Flahaut**, ministre (*en français*) : La décision a été notifiée ; il est donc possible d'en prendre facilement connaissance.

M. **Jean-Pol Henry** (PS) : Il ne faut pas avoir fait l'école militaire pour constater que toute opération militaire repose sur un système d'informations performant ainsi que sur la supériorité des forces aériennes.

Le handicap est plus grand en ce qui concerne les forces terrestres. Je ne vois pas pourquoi nos partenaires nous confindraient à des missions de simple transport des troupes.

Ne pas s'inscrire dans des programmes militaires serait une faute politique car ils ont des retombées importantes sur les plans technologique, économique et social. Sous la précédente législature, j'ai organisé des visites d'entreprises. J'ai insisté pour que les socialistes flamands et les Écolos viennent, mais je ne vous ai pas vu, Monsieur Vanoost !

Les visites d'entreprises s'avèrent pourtant riches en enseignements. L'on y découvre que les commandes militaires ont permis le maintien de l'administration et de l'emploi, l'ouverture des marchés étrangers et des rentrées dans le secteur civil.

Sabca et Sonaca auraient disparu sans les commandes de F16 et autres commandes militaires.

Nous ne serions sans doute pas aussi performants dans les programmes Airbus et Ariane, si nous n'avions pas soutenu le développement des entreprises performantes dans l'aéronautique.

Ma génération et celle de mes enfants ont eu une chance extraordinaire dans l'histoire de l'Europe. Nous avons vécu cinquante ans sans conflit armé. Il ne faut cependant pas croire qu'il n'existe plus aucun danger. Notre objectif commun doit être la paix en Belgique, en Europe et sur la Terre ; donnons-nous ensemble le moyen de l'atteindre. (*Applaudissements*)

M. **Peter Van Houtte** (Agalev-Écolo) : La liste des achats militaires à effectuer doit être très longue à présent. La liste utilisée par Agalev est totalement différente. Nous considérons que les armes n'ont pas d'effet dissuasif mais qu'elles ne sont que des vecteurs de mort et de destruction. Nous optons résolument pour la prévention des conflits. Nous nous opposons aux armes nucléaires qui, depuis longtemps, ne servent plus un objectif stratégique mais menacent des êtres innocents.

Mais quel est donc le contenu de notre liste ? Pour commencer, nous réclamons un débat parlementaire ouvert sur la défense afin de ne plus devoir suivre les diktats de l'OTAN ou d'autres organismes.

Nous souhaitons également être informés complètement et correctement sur la présence d'armes nucléaires sur

notre territoire. Nous réclamons un débat ouvert sur le stockage et l'éloignement des armes. En tant que parlementaires, nous réclamons également le droit de visiter la base de Kleine Brogel. Nous refusons la proposition du premier ministre de n'informer que quelques privilégiés.

La future structure de défense aura un caractère pan-européen.

Nous refusons d'encore donner davantage d'argent à l'industrie de l'armement. Celle-ci ne peut pas être le moteur de l'économie, y compris de l'économie belge.

Le développement d'un pilier européen ne me paraît pas davantage être le moyen indiqué pour stabiliser l'ensemble de la région Europe.

M. Pieter De Crem (CVP) : Je puis parfaitement me rallier au concept de défense du 21^e siècle défini par le président de la commission de la Défense nationale, M. Henry.

La note de politique générale nous a cependant déçus et nous nous sommes, dès lors, abstenus lors du vote du budget en commission.

Le ministre a répété à l'envi qu'il poursuivait l'oeuvre de ses prédécesseurs, mais nous avons cherché en vain les initiatives concrètes qui auraient pu confirmer ces propos. Les objectifs en matière d'investissements demeurent très imprécis. En approuvant ce budget, le Parlement signe un chèque en blanc au ministre.

Qu'en est-il du PMT pour l'an 2000 ? Je serais curieux de lire la note accompagnant ce plan. Le gouvernement fait état d'un changement de la politique budgétaire. S'agit-il d'une augmentation ou d'une réduction du budget de la défense ?

Le ministre veut s'en tenir aux directives de l'OTAN. L'opération de rattrapage suggérée par l'OTAN pourrait donc bel et bien être mise en oeuvre. Il serait intéressant de savoir quels États membres fixent les normes. La Belgique ne parviendra à satisfaire aux normes en matière de défense que si elle procède à une augmentation spectaculaire du budget de la Défense. Je me souviens qu'à l'occasion du débat sur l'armée, plusieurs partis qui sont à présent membres de la majorité s'étaient opposés à une éventuelle augmentation du budget.

Comment va-t-on pouvoir faire accepter par les partenaires de la coalition l'augmentation du budget de la Défense réclamée par l'UEO, l'OTAN et l'OSCE ? Une simple indexation ne nous mènera pas loin. L'argent de la tranche PMT pour 1999 est consacré à l'achat inutile

de deux jets luxueux au prix unitaire de 3 milliards de francs. Ceci est vraiment exagéré.

Où se situe le SP dans ce débat, lui qui, sous la précédente législature, détenait d'importantes responsabilités en matière de politique étrangère ? Nous avons, à cette époque, pris des engagements internationaux, nous nous étions inscrits dans un concept stratégique et nous avons eu un grand débat sur l'armée. Nous ne pouvons pas revenir sur tout cela à présent.

Des décisions doivent être prises. Il faut élaborer rapidement un PMT pour la période 2000-2005. Nous saurons alors enfin où va l'argent.

Il existe un parallélisme entre la loi sur les armes de 1991 et la situation actuelle dans le dossier du "*Joint Strike Fighter*". Il n'est manifestement pas possible d'aboutir à un accord. Il est pourtant grand temps que la Belgique se profile clairement.

Le président : On insiste souvent sur la présence des ministres lors des débats. Il serait bon également que les membres soient présents lorsque les ministres répondent.

Mme Leen Laenens (Agalev-Écolo) : Comme le président, je déplore que ce débat soit si peu animé. Nous devrions peut-être stimuler la nouvelle culture politique, axée sur le débat, en apportant certaines modifications au Règlement ?

Nous adopterons le budget mais souhaitons néanmoins y ajouter une touche personnelle : à nos yeux, la Défense n'est que la pointe apparente de cet énorme iceberg qu'est l'ensemble de la politique de sécurité. Et pour nous, la base de l'iceberg est bien plus importante. Or, cette base ne sera consolidée que par un développement économique durable dans toutes les régions du monde, car cela reste le meilleur moyen de prévenir les conflits. Malheureusement, les institutions internationales compétentes pour les questions de sécurité s'intéressent beaucoup trop peu à cet aspect des choses. L'OSCE accomplit un travail utile sur ce plan, mais le gouvernement a précisément décidé de rogner sur les crédits destinés à cette organisation.

À l'instar de mon collègue Derycke, je suis préoccupé par le poids de l'ONU et des opérations onusiennes. Les interventions de cette organisation sont en effet souvent controversées. Il convient d'améliorer la politique préventive. Selon les estimations, la guerre du Kosovo a coûté 200 milliards. Mais une augmentation des budgets de la défense n'est certainement pas indiqué. En Afrique, l'Europe est le plus grand donateur d'aide préventive. Cette aide doit être mieux utilisée. J'adhère au

point de vue de M. Chevalier suivant lequel le commerce peut constituer un levier de développement. Par conséquent, une collaboration étroite avec le secrétaire d'État à la Coopération est impérative.

Nous appuyons la demande du ministre d'augmenter les moyens de manière substantielle afin de mener une politique étrangère dynamique.

Comme le PNUD, qui est tout de même un organe important au sein de l'ONU, nous demandons que tous les efforts soient concentrés sur le développement durable, la prévention des conflits et la sécurité. Et par sécurité, nous n'entendons pas la sécurité militaire de l'État, mais la sécurité de tout un chacun, dans son environnement immédiat. (*Applaudissements*)

M. Louis Michel, ministre (*en néerlandais*) : J'ai soumis ma note de politique au Parlement, mais aussi au gouvernement au complet. La raison en est que je souhaiterais que ma conception et mes options, qui sont le fruit d'une longue réflexion, fassent l'objet du plus large consensus possible. La Belgique a toujours mené une politique étrangère fructueuse fondée sur une argumentation solide, un sens du compromis, un engagement réel et une présence active.

Nous voulons exploiter ces talents pour faire en sorte que la globalisation galopante à laquelle nous assistons soit moins anarchique : en collaboration avec les institutions internationales, et surtout au sein de l'UE – qui est tout de même l'association de pays la mieux régie au monde –, nous entendons ajouter une dimension éthique aux aspects économique, monétaire, culturel et social du débat sur la globalisation. (*Poursuivant en français*)

L'objectif existentiel de la construction européenne a été la paix. Ce progrès de civilisation, l'Europe l'a conquis en dépassant les clivages nationaux et en ouvrant ainsi la voie à une coexistence pacifique.

L'idée de M. Eyskens de réunir une Conférence intergouvernementale sur les réformes institutionnelles, pour aboutir à une refonte des traités en un seul traité de base, peut préfigurer l'établissement d'une véritable Constitution européenne.

Malgré la fin de l'antagonisme Est-Ouest, l'Union européenne ne peut ignorer qu'elle est située à la convergence de plusieurs zones instables.

Elle ne peut se contenter de la puissance commerciale et monétaire. Elle doit accéder à la puissance politique pour être en mesure de faire jeu égal avec ses partenaires, en particulier les États-Unis.

Il ne s'agit pas d'un retour à une politique de puissance, mais bien de la volonté de traduire en actes nos déclarations d'intention. C'est pourquoi la Belgique soutient les nouveaux traités d'Amsterdam et les initiatives visant à la mise en place d'une politique de défense commune.

Cela étant, nous voulons également favoriser les instruments non militaires de réponse aux crises. J'ai personnellement prôné la création d'une unité de casques blancs. Cet effort sera poursuivi.

Le lien transatlantique doit également être nourri. Ce lien, principalement incarné par l'OTAN, doit être maintenu et renforcé, mais il doit aussi respecter l'élaboration d'une politique européenne de défense.

C'est d'ailleurs nécessaire à la pérennité de l'Alliance atlantique. Il faut informer, mais dans les limites de nos obligations.

Une information sera donnée aux chefs de groupe, mais dans le respect strict des règles de confidentialité.

La Belgique est favorable au désarmement nucléaire : le gouvernement en défendra l'idée dans les enceintes internationales appropriées et prendra toutes les initiatives en faveur d'une entrée en vigueur rapides des traités visant à la réduction ou à la suppression des armes nucléaires, bactériologiques et chimiques.

Il poursuivra son action en vue d'obtenir l'élimination totale des mines antipersonnel.

Au niveau du Conseil européen, le gouvernement plaidera afin de faire admettre le code de conduite en qualité d'instrument contraignant. (*Reprenant en néerlandais*)

En ce qui concerne les missiles balistiques intercontinentaux, la Belgique respecte les traités qu'elle a signés. Il est important de pouvoir disposer d'une défense souple. Ce type de missile est notamment développé également en Lybie et en Iran. Il est important que nous disposions d'un système de défense. En ce qui concerne les procédures et la protection de l'information, la Belgique respectera les engagements qu'elle a contractés à l'égard de l'OTAN et des autres pays occupant une position analogue à la sienne.

Notre pays entend apporter sa collaboration à la création d'un vaste espace européen. L'élargissement vers l'Est et le Sud ne peut constituer qu'une source d'enrichissement. À cet effet, les institutions européennes devront faire peau neuve en temps utile. Nous nous réjouissons de l'ouverture des négociations en vue de l'adhésion et demandons l'abandon de la répartition des candidats en deux catégories. Chaque pays doit être évalué à l'aune de ses propres mérites. Nous sommes

donc résolument optimistes, sans verser pour autant dans une euphorie qui serait déplacée.

La construction européenne occupe tout naturellement une place naturelle dans notre politique étrangère. Le budget 2000 prévoit 120 millions pour la préparation de la présidence belge de l'Union. L'image de marque de notre pays doit être renforcée : 100 millions ont été prévus pour la promotion de la Belgique à l'étranger. Le rôle de Bruxelles, en tant que capitale de l'Europe et siège de l'OTAN, doit encore être renforcé. La création d'un centre de presse européen est à l'étude. Nous voulons instaurer la gratuité du vote des ressortissants belges à l'étranger. *(Poursuivant en français)*

Dans notre monde complexe, la démocratie devient un luxe.

L'érosion des moyens du ministère des Affaires étrangères a eu pour conséquence que ce dernier a connu de plus en plus de difficultés à remplir correctement son rôle. Le projet de budget 2000 inverse cette tendance. Il importe que notre pays soit en mesure d'assurer son futur rôle à la présidence européenne. Néanmoins, l'effort doit être poursuivi.

La Belgique doit renforcer son action bilatérale pour, notamment, augmenter son efficacité dans les formes multilatérales.

Une attention particulière doit être accordée aux PESC, à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient. La Russie, le Canada, l'Argentine et la Corée du Sud ont été désignés comme pays-cibles pour de larges gammes d'actions dans de nombreux domaines.

L'Afrique est évidemment prioritaire. Nous proposerons à l'Afrique centrale et à la Région des Grands Lacs un pacte de partenariat en deux phases : vers et puis dans le cadre de la paix et de la stabilité structurelle.

Cette montée en puissance du partenariat ouvre la voie à la normalisation de la coopération bilatérale.

C'est dans ce contexte que j'ai été mandaté par le gouvernement pour mener une action diplomatique dans la région, et c'est ainsi que le budget a été augmenté, pour faire face aux éventuels élargissements de ma mission.

Il est faux de dire que je ne m'occupe que du Congo, du Rwanda et du Burundi, car aucune solution isolée n'existe.

En matière de trafic d'armes, la Belgique applique strictement le moratoire et les résolutions de l'ONU. Nous appliquons également cette approche à d'autres pays instables.

La chute du mur de Berlin a ouvert de nouvelles perspectives de paix, de démocratie et de liberté. Cependant, nous assistons à la renaissance de monuments nationalistes et xénophobes, surtout dans les Balkans, et le fondamentalisme sectaire ainsi que le nationalisme déchaîné se manifestent en Afrique centrale.

Est-ce à dire que nous abordons une nouvelle phase de l'Histoire qui se caractériserait par le choc des civilisations ? A mon sens, non, et je crois en le dialogue des cultures.

La construction européenne a ouvert un espace de paix, de démocratie et de prospérité ; ; c'est l'essai de cohabitation de nations ayant de vieilles identités. Cette expérience peut annoncer des méthodes qui seraient étendues à des zones plus larges.

C'est clairement l'objectif de l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale et du partenariat avec les pays méditerranéens.

La discussion de cette note de politique générale est évidemment ouverte. Ce n'est pas en une après-midi que l'on pourra épuiser ces sujets. Je propose qu'on poursuive le débat dans les mois qui viennent. La politique étrangère est, par nature, une matière mouvante. Je compte y faire participer le Parlement. En matière de trafic d'armes, notamment, un débat intéressant a été ébauché ce matin ! Il est bon que l'on critique une politique. Il est bon aussi d'y participer pour partager nos idées. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

M. André Flahaut, ministre *(en français)* : La déclaration gouvernementale est, en effet, laconique à propos de la Défense nationale mais, vu la sensibilité du secteur, des ruptures n'étaient pas souhaitables.

J'ai préféré ne pas improviser et me rendre compte des réalités sur le terrain. Les conclusions du sommet d'Helsinki dessinent, en outre, des contours nouveaux pour la défense européenne qui nous obligent à reformuler certains choix.

Sans précipitation, avec sérénité, je prépare une note de politique générale en matière de Défense, qui sera discutée au sein de la majorité et qui sera présentée, en concertation avec le ministre des Affaires étrangères. Donc, j'ai pris mon temps pour rédiger cette note, mais je n'ai pas été distrait !

À M. Eyskens, je veux dire que la dimension communautaire est absente du dossier car le secteur exprime des demandes globales.

Je remercie M. Jacques Lefevre du soutien qu'il m'apporte. Ramener à mille unités le nombre de nos hommes

à l'extérieur et concentrer nos efforts sur le Kosovo est une politique dictée aussi par des préoccupations de sécurité pour nos hommes. Il faut avoir conscience de la limite de nos petits moyens.

Nous offrons de meilleures garanties pour nos alliés sur le terrain et pour nos hommes si nous sommes seulement présents au Kosovo.

Une de nos premières préoccupations est d'assurer la sécurité des militaires en mission. Si les garanties ne sont pas suffisantes, je plaiderai pour qu'on ne prenne pas d'engagements ou qu'on les réduise.

Nous n'avons pas l'intention de revoir nos engagements internationaux. *(Poursuivant en néerlandais)*

M. Goris a demandé d'associer le Parlement aux grands projets ou décisions.

Je souhaiterais une implication. J'entends le faire de manière proactive. *(Reprenant en français)*

Je veux travailler en toute transparence avec les membres du Parlement.

Il y a beaucoup plus de transparence dans ce dossier défense depuis les cinq derniers mois qu'il n'y en a eu au cours de ces dernières années. *(Poursuivant en néerlandais)*

Nous voulons tendre vers la plus grande flexibilité et la plus grande synergie possibles entre les forces terrestre, navale et aérienne. *(Reprenant en français)*

En ce qui concerne nos engagements extérieurs au Kosovo et en Bosnie, et également les propositions de loi déposées aujourd'hui, dont parlait M. Goris, je propose de les inscrire dans le cadre de la politique générale de la législature qui s'ouvre.

Je suis partant pour la proposition de formation des jeunes formulée par M. D'hondt et la proposition de création d'un comité interministériel formulée par M. Moerman. *(Poursuivant en néerlandais)*

La nouvelle stratégie de défense de l'OTAN et plus précisément ses nouvelles missions ainsi que les tâches de Petersberg, ont fait l'objet d'un débat au sein des commissions réunies de la Défense et des Affaires étrangères. *(Reprenant en français)*

Pour la question relative aux lignes de force de ma politique, je me référerai à ma réponse d'hier en commission. J'ai horreur de dire deux fois la même messe !

Pour répondre à la question de M. Willems sur la spécialisation de l'armée belge au sein de la nouvelle Europe,

les premiers pas sont à peine faits dans la direction d'une armée européenne. C'est au niveau européen que les rôles de chaque armée seront déterminés. Il faudra suivre les prochaines réunions. La répartition linguistique au sein des forces armées n'est pas fixée par la loi. Le rapport 60/40 pour les cadres et 50/50 pour les généraux est basé sur la coutume.

Un rapport annuel établi par la Défense, par grades, repose sur une obligation légale. Le rapport 1998 sera déposé sous peu.

Quant à Kleine Brogel, je m'en tiens à la règle en vigueur au sein des instances de l'OTAN. Par ailleurs, je tiens à remercier M. Henry pour sa présidence de la commission de la Défense. Je tiens à le rassurer en disant que ce n'est pas parce qu'on a changé de majorité qu'il faut biffer d'un trait tout le travail qui a été réalisé auparavant.

On ne peut sans cesse rouvrir un débat sur la politique de la Défense.

M. **Peter Vanhoutte** (Agalev-Écolo) : L'expérience du Kosovo ainsi que les négociations au niveau européen ont marqué une accélération dans la mise en oeuvre d'une la politique européenne de défense. Ne serait-il pas temps que la Chambre procède à un échange de vues en la matière ?

M. **Pierre Chevalier**, secrétaire d'État *(en néerlandais)* : Je constate avec plaisir que la plupart des membres – également ceux de l'opposition – peuvent adhérer à notre note. *(Poursuivant en français)*

M. Lefevre a vu une contradiction entre les expressions "renforcer l'OBCE" et "réduire son rôle". Il pense que cela revient à céder devant les anciennes revendications flamandes.

Il n'y a pas de contradiction : la coordination est la règle à suivre. L'OBCE se concentre sur son rôle et sur sa mission de promouvoir l'exportation plutôt que de se mêler des affaires des Régions, de tout et de n'importe quoi. C'est tout le contraire des propos de M. Lefevre. *(Reprenant en néerlandais)*

M. Van der Maelen a parlé de "coupe-feu" entre les départements du Commerce extérieur et de la Coopération au développement. Les coupe-feu ne sont-ils pas justement destinés à éviter la propagation des incendies ? Je peux vous rassurer. Il n'y a pas de problèmes de coopération entre les deux départements. L'aide au développement est destinée à aider les jeunes pays à trouver leur place dans le monde du libre échange. En investissant dans la formation et dans le transfert des connaissances, nous offrons à ces pays la possibili-

té de croître sur le plan économique. Il n'y a donc certainement pas de séparation stricte entre les deux domaines. Les Nations unies ont bien compris que commerce et Coopération au développement vont de pair. Ils consacrent d'ailleurs une conférence à ce problème. *(Poursuivant en français)*

Pour terminer, je reviens sur le processus OMC. En cette matière, nous avons l'intention de continuer le débat qui s'est établi entre le Parlement et le gouvernement.

M. Moriau a déclaré que l'échec de Seattle était une victoire citoyenne. Je dirais, quant à moi, que c'est un échec pour tout le monde, comme le décrit avec pertinence et acuité M. Julliard dans "Le Nouvel Observateur".

M. **Patrick Moriau** (PS) : Si j'ai dit qu'il s'agissait d'une victoire citoyenne, c'est pour indiquer qu'il s'agissait bien d'un échec pour tout le monde. Je remercie donc le secrétaire d'État pour ses paroles d'autant que j'ai toujours dit qu'il était plus socialiste que moi ! *(Rires)*

M. **Eddy Boutmans**, secrétaire d'État *(en néerlandais)* : Je remercie les différents orateurs qui ont salué l'augmentation de 7,5% du budget de la Coopération au développement. Cette augmentation concrétise ainsi l'engagement pris voici trente ans par les pays riches d'aider les pays pauvres à concurrence de 0,7% de leur PNB. La Belgique émet ainsi un signal important à l'intention de la communauté internationale. De nombreux pays donateurs diminuent en effet actuellement leur budget. Nous espérons que l'exemple de la Belgique sera suivi. Il s'agit d'un premier pas important dans l'édification d'une véritable politique de la Coopération au développement. *(Poursuivant en français)*

J'ai bien entendu le plaidoyer de M. Lefevre en faveur d'une aide humanitaire au Congo. L'an passé, la Belgique a été l'acteur le plus important au niveau de la Coopération au développement et un acteur très actif également en matière d'aide humanitaire.

Le problème, dans la situation actuelle d'instabilité, est qu'il est fort difficile de faire oeuvre utile au Congo, comme il est tout aussi difficile de faire parvenir l'aide humanitaire aux populations concernées.

C'est pour trouver une solution définitive que l'idée d'une conférence humanitaire au sein de l'ONU a été lancée par mon prédécesseur d'abord et ensuite par moi-même. Lors d'une réunion des agences des Nations unies, je me suis rendu compte de l'ampleur des demandes et j'ai eu des entretiens avec les représentants de ces agences (HCR, IACA, etc.). Ils m'ont assuré

que cette conférence se tiendra, vraisemblablement, à Genève.

La Belgique financera cette conférence à concurrence de 3,6 millions, surtout consacrés aux frais de voyages, selon le souhait des organisations de l'ONU, qui fixent également le timing. Elles ont fixé la période de février-mars pour sa tenue. Nous devons respecter leurs desiderata car ce sont elles qui garantissent les opérations humanitaires, permettent aux réfugiés et aux déplacés de rentrer dans leur région d'origine, ce qui contribue au redressement de l'économie et de l'agriculture et au mieux être de la population. Je vous assure que nous faisons tout ce que nous pouvons et que nous continuerons à agir en ce sens. *(Reprenant en néerlandais)*

Le problème du sida me tient particulièrement à coeur. En Asie et en Afrique, le sida est un problème de développement autant que de santé publique. Des millions de personnes actives et formées sont fauchées par la maladie. Pour de nombreux pays, il s'agit d'une véritable catastrophe économique. Dans la plupart des pays concernés, les autorités commencent seulement à se rendre compte de la nécessité d'agir. De nombreux pays ont en effet envoyé des représentants à la conférence des Nations unies sur le sida qui s'est tenue à New York. Les pays africains concernés devront avoir la volonté politique d'aborder le problème, d'élaborer des projets éducatifs, de dégager des moyens et de lancer des programmes de santé publique tant préventifs que curatifs. La Belgique reste disposée à accorder un soutien dans ce domaine.

Les choses ne sont pas claires en ce qui concerne le rôle de M. Van der Maelen. Je pense, comme lui, que sa mission doit consister à suivre de l'extérieur tout le travail réalisé dans le cadre de la Coopération au développement. Les choses ne sont pas précisées aussi clairement dans la description de sa mission. On peut se demander si nous avons besoin d'un organe d'évaluation interne. Il faut prévoir une phase transitoire et commencer la concertation à propos d'une réglementation définitive.

La politique d'allègement de la dette est à l'ordre du jour. Hors budget de la Coopération au développement, le département des Finances a dégagé un montant de 800 millions de francs à cet effet. Les remises de dette sont toujours liées à des projets sociaux pertinents sur le plan du développement. L'allègement de la dette est une sorte d'aide budgétaire et n'est donc pas préférable à d'autres formes de coopération. *(Applaudissements)*

Le **président** : La discussion générale est close.

Pour la première fois depuis des années, nous avons organisé notre débat budgétaire en le scindant en quatre grands blocs thématiques. Nous allons procéder à une évaluation de cette méthode de travail et en tirer les conclusions qui s'imposent.

Discussion des articles

Le **président** : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

Nous commençons par le Budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 2000, n^{os} 197 et 199.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement. Nous poursuivons avec le projet du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000, n^o 198.

Treize amendements ont été déposés :

– l'amendement n^o 21 de M. Hagen Goyvaerts au tableau 1 de la loi, Dotations (doc. n^o 198/24) ;

– l'amendement n^o 5 de MM. Tony Van Parys et Servais Verherstraeten aux tableaux annexés à la loi, Justice (doc. n^o 198/6) ;

– l'amendement n^o 2 de MM. Tony Van Parys et Servais Verherstraeten et de Mme Joëlle Milquet aux tableaux annexés à la loi, Justice (doc. n^o 198/6) ;

– l'amendement n^o 6 de M. Tony Van Parys et de Mme Joëlle Milquet aux tableaux annexés à la loi, Justice (doc. n^o 198/6) ;

– l'amendement n^o 20 de MM. Marcel Hendrickx, Daniël Vanpoucke et Pieter De Crem à la section 13, Intérieur (doc. n^o 198/21) ;

– l'amendement n^o 17 de MM. Johan Spinnewyn et Luc Sevenhans aux sections 16, Défense nationale, et 17, Service général d'appui policier et gendarmerie (doc. n^o 198/21) ;

– l'amendement n^o 4 de MM. Tony Van Parys et Servais Verherstraeten aux tableaux annexés à la loi, Défense nationale (doc. n^o 198/6) ;

– l'amendement n^o 16 de MM. Johan Spinnewyn et Luc Sevenhans aux sections 16, Défense nationale, et 14, Affaires étrangères et Commerce extérieur (doc. n^o 198/21) ;

– l'amendement n^o 27 de MM. Jos Ansoms et Jozef Van Eetvelt à la section 33, Communications et Infrastructure (doc. n^o 198/28) ;

– l'amendement n^o 26 de MM. Jos Ansoms et Jozef Van Eetvelt à la section 33, Communications et Infrastructure (doc. n^o 198/28) ;

– l'amendement n^o 14 de MM. Luc Sevenhans et Jan Mortelmans à la section 33, Communications et Infrastructure (doc. n^o 198/20) ;

– l'amendement n^o 23 de MM. Luc Sevenhans et Jan Mortelmans à la section 33, Communications et Infrastructure (doc. n^o 198/27) ;

– l'amendement n^o 3 de M. Tony Van Parys aux tableaux annexés à la loi, Régie des Bâtiments (doc. n^o 198/6).

Les amendements et les dispositions auxquelles ils se rapportent sont réservés.

Les votes sur les amendements et dispositions réservés, ainsi que sur l'ensemble, auront lieu demain.

COMMUNICATIONS

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

– *La séance plénière de la Chambre est levée à 20 h 35.*

– *Prochaine séance plénière, demain, jeudi 23 décembre à 14 h 15.*

EXCUSÉS

Raisons de santé : MM. José Canon, Jef Valkeniers, Luc Sevenhans, Geert Versnick, John Spinnewyn

Raisons familiales : M. Raymond Langendries

ANNEXE

SÉANCE PLÉNIÈRE
MERCREDI 22 DECEMBRE 1999

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

PROPOSITIONS

Autorisation d'impression

(art. 64-2 du Règlement)

1. Proposition de loi (Mme Colette Burgeon et consorts) complétant l'article 113 du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 323/1.
2. Proposition de loi (M. Servais Verherstraeten et Mme Simonne Creyf) modifiant l'article 393bis du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 324/1.
3. Proposition de loi (MM. Servais Verherstraeten, Tony Van Parys, Jo Vandeurzen et Stefaan De Clerck) relative au droit de réponse et au droit d'information et modifiant l'article 587 du Code judiciaire, n° 325/1.
4. Proposition de loi (Mme Greta D'Hondt et M. Luc Goutry) modifiant la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, en ce qui concerne l'application uniforme de la législation dans tout le pays, n° 326/1.
5. Proposition de loi (Mme Annemie Van de Casteele) modifiant l'article 32 de la loi du 16 juin 1989 portant diverses réformes institutionnelles en ce qui concerne le Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale, n° 329/1.
6. Proposition de loi (Mme Annemie Van de Casteele) modifiant l'article 32 de la loi du 16 juin 1989 portant diverses réformes institutionnelles en ce qui concerne l'attribution des emplois dans les services de la région de Bruxelles-Capitale aux différents cadres linguistiques, n° 330/1.
7. Proposition de loi (M. Aimé Desimpel) modifiant les articles 1erter et 1erquater de l'arrêté royal n° 20 du 20

juillet 1970 fixant le taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, n° 331/1.

DEMANDES D'INTERPELLATION

Le Bureau a été saisi d'une demande d'interpellation de :

– M. Bart Laeremans au ministre de la Justice sur "la nouvelle mesure d'élargissement de détenus".

(n° 204 – renvoi à la commission de la Justice)

– M. Ferdy Willems au ministre de la Défense nationale sur "la participation éventuelle du gouvernement belge au programme Joint Strike Fighter".

(n° 205 – renvoi à la commission de la Défense nationale)

GOVERNEMENT

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Par lettre du 20 décembre 1999, la vice-premier ministre et ministre de l'Emploi et de la Politique de l'Égalité des chances transmet les textes de trois conventions et de trois recommandations adoptées par la Conférence internationale du Travail :

– lors de sa septante-huitième session :

Convention n° 172 et recommandation n° 179 concernant les conditions de travail dans les hôtels, restaurants et établissements similaires

– lors de sa septante-neuvième session :

Convention n° 173 et recommandation n° 180 concernant la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur

– lors de sa quatre-vingt-unième session :

Convention n° 175 et recommandation n° 182 concernant le travail à temps partiel

Renvoi à la commission des Affaires sociales

COUR D'ARBITRAGE

DÉCISION DE RENVOI

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– la question préjudicielle portant sur l'article 45 de la loi du 27 décembre 1961 portant statut des sous-officiers du cadre actif des forces terrestre, aérienne et navale, posée par le tribunal de première instance de Liège par jugement du 19 novembre 1999, en cause de R. Doumont contre l'Etat belge

(n° du rôle : 1818)

Pour information

PARLEMENT EUROPÉEN

RÉSOLUTIONS

Par lettre du 15 décembre 1999, le secrétaire général du Parlement européen transmet le texte de trois résolutions adoptées par cette assemblée :

1. Résolution sur le Timor oriental

Renvoi à la commission des Relations extérieures et au Comité d'avis chargé de questions européennes

2. Résolution sur la communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions concernant un Plan d'Action de l'Union européenne en matière de lutte contre la drogue (2000-2004)

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de la Justice, à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société et au Comité d'avis chargé de questions européennes

3. Résolution sur la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur l'approche de l'UE en vue du cycle du millénaire de l'OMC

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture, à la commission des Affaires sociales, à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société, à la commission des Finances et du Budget, à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques et au Comité d'avis chargé de questions européennes